

C'est un point très important. C'est une question que le ministre devrait régler la première demain matin. Il devrait charger des fonctionnaires de son ministère de s'enquérir auprès des gouvernements provinciaux de la répercussion sur leurs régimes de ce montant supplémentaire de \$30 par mois pouvant décroître à \$1. Il devrait connaître l'influence que ce programme aura sur les bénéficiaires des prestations supplémentaires dans les provinces. Que le ministre se mette à l'oeuvre dès demain matin, il devrait pouvoir fournir une réponse au comité avant la fin de la semaine. Rien ne saurait expliquer l'absence d'une réponse à cette question.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur le président, je tiens simplement à signaler que la situation des pensionnés en vertu de mes propositions ne différerait pas de celle qui serait la leur en vertu des propositions de mes amis de l'opposition. Je ne partage pas son interprétation de mon rôle de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ce n'est pas à moi à décider pour les provinces de l'attitude qu'elles adopteront à l'égard de la mise en vigueur de ce régime.

• (9.20 p.m.)

Je m'étonne d'entendre le député dire que je devrais savoir ce que décidera l'Alberta ou n'importe quelle autre province. Je me suis borné à m'assurer, pour ce qui est des mesures que j'ai recommandées au Parlement actuel, qu'aucun des bénéficiaires ne perdra quelque avantage que ce soit dans le cadre du projet de loi actuel, en raison d'un supplément assuré par un gouvernement provincial. Il est clairement établi qu'aucun avantage ne sera perdu par suite de l'application du bill actuel, en raison de l'octroi par une province d'une prestation quelconque. Si une province décide d'adopter une nouvelle ligne de conduite par suite de l'initiative du Parlement actuel, ma foi, c'est à son Assemblée législative qu'il appartient d'en décider, et c'est aller un peu loin que de me croire en mesure de faire une déclaration catégorique à ce sujet. Je me suis borné à m'assurer que les avantages découlant du projet de loi actuel ne se trouveront pas compromis en raison des prestations payables par une province. C'est une chose très importante à mon sens.

M. Chatterton: C'est adopter une attitude irresponsable à mes yeux, car les paiements assurés actuellement sont partagés par le gouvernement fédéral. Si les paiements que nous versons ne compromettent nullement ceux qui sont octroyés par les gouvernements provinciaux, grâce aux programmes actuels, je cesserai de m'inquiéter à ce sujet. Étant donné que le gouvernement fédéral paie la moitié des prestations accordées actuellement à ces gens, grâce à une mesure législative fédérale,

le ministre devrait, il me semble, se préoccuper de l'attitude qu'adopteront les gouvernements provinciaux par suite de la mesure législative actuelle. Cela fait partie de sa responsabilité.

M. Simpson: Monsieur le président, je voudrais signaler de nouveau au ministre que même s'il n'est pas responsable des mesures que peuvent prendre les provinces, le gouvernement fédéral, pour sa part, est non seulement responsable de toute mesure prise par l'un de ses ministères, notamment celui des Affaires indiennes, mais il se doit de bien s'assurer que les versements supplémentaires accordés actuellement à nos Indiens qui bénéficient de la pension d'assistance vieillesse ne seront nullement réduits. Le ministre a dit à maintes reprises qu'il ne saurait prévoir la décision des provinces. Il a néanmoins déclaré, à la Chambre comme à la télévision, que l'on ne tiendra pas compte de ces versements supplémentaires lorsqu'il s'agira de déterminer le revenu des pensionnés. C'est bien beau tout cela, mais bien des gens en ont déduit que le gouvernement est d'avis que ces paiements se poursuivront.

Nous ne saurions blâmer le ministre de sa façon d'interpréter les choses, mais c'est peut-être là ce que bien des gens ont déduit de sa déclaration. Le ministre a maintes fois répété à quel point la mesure législative sera avantageuse pour les vieillards, mais il reste qu'une personne recevant \$75 par mois et, s'il s'agit d'un nécessiteux une somme supplémentaire allant jusqu'à \$30 par mois de la province, comme par exemple de la Direction des affaires indiennes, ne se trouvera pas en meilleure posture si la province cesse de verser ce supplément ou si le gouvernement fédéral oublie de signifier bien clairement que les prestations supplémentaires accordées actuellement aux Indiens se poursuivront, de même que le paiement des \$30 supplémentaires par mois.

M. Knowles: Monsieur le président, le ministre a dit qu'il ne voudrait pas qu'aucun Canadien, de quelque province que ce soit, perde un avantage quelconque par suite de la mesure législative actuelle. Je sais que ce dont on se préoccupe surtout, c'est la nécessité d'augmenter les prestations, mais la situation qu'envisage le ministre, c'est la perte possible de certains avantages et il ne voudrait pas que cela se produise. On me permettra de lui signaler—je me répète peut-être mais je voudrais bien me faire comprendre—que même si dans certains cas, un pensionné retirait un supplément de \$30 du gouvernement, perdait sa prestation de \$30 de la province et ne semblait pas s'en trouver plus mal pour cela, il n'en reste pas moins que la perte d'avantages en matière d'assurance-maladie pourrait être très grave.